Une ère d'insécurité sociale. Autour de L'Avenir confisqué de Nicolas Duvoux

par Céline Bessière Louis Chauvel Nicolas Duvoux Sibylle Gollac

NOVEMBRE 2023	#Sociologie

Dans son dernier ouvrage, le sociologue Nicolas Duvoux souligne l'importance de l'appréciation subjective de sa position sociale par l'individu, qui détermine un rapport différencié au temps selon les classes sociales et l'entrée dans une ère d'insécurité sociale¹. Les sociologues Céline Bessière, Louis Chauvel et Sibylle Gollac ont accepté de discuter l'ouvrage, dans un contexte marqué par l'avenir «confisqué» du jeune Nahel.

Vous présentez le concept de « synthèse projective » : synthèse subjective de différents déterminants socio-économiques, elle est aussi projective, puisqu'elle concerne un rapport à l'avenir qui peut être positif (confiance) ou négatif (sentiment d'insécurité). En quoi cette synthèse projective se distingue-t-elle d'une norme dominante intériorisée ?

Nicolas Duvoux – J'ai en effet cherché à formuler l'écart entre une thèse qui affirme la valeur de vérité de la subjectivité et les effets d'intériorisation et d'habituation de la norme dominante. Je propose de souligner des critères transversaux de lecture du monde social afin de dépasser un certain émiettement des travaux en sciences sociales : entre le « haut » et le « bas » de la hiérarchie sociale, entre les approches macro- et micro-sociologiques, entre les approches quantitatives et qualitatives.

Deux éléments m'ont conduit à avancer cette proposition. Le premier est le contexte de l'écart entre une faible représentation subjective des inégalités et des inégalités réelles qui se renforcent, notamment dans ses composantes patrimoniales². Ce hiatus s'explique par des régimes d'inégalités assez fins, qui ne se perçoivent pas ou difficilement dans les analyses de grands agrégats, mais à des échelles plus réduites, notamment dans le domaine de l'éducation et des diplômes. Ainsi, le « statut social subjectif » permet de restituer des différences subtiles, par exemple à propos des parcours scolaires, et peut être plus prédictif que le statut social objectif. Le second élément est que la dimension subjective des appartenances de classe fait apparaître une palette de ressources plus riche que les approches objectivistes. Ainsi, à travers la mobilité sociale subjective, on a un accès privilégié à la position sociale relative des individus, par exemple dans une fratrie, qui rend compte du sentiment de réussite ou d'échec, mais aussi au patrimoine économique, qui joue un rôle considérable sur le sentiment de sécurité ou d'insécurité que l'on peut éprouver vis-à-vis de l'avenir³. Ces deux éléments, associés aux travaux que j'ai menés avec Adrien Papuchon sur le sentiment de pauvreté en France⁴, permettent de souligner combien la dimension temporelle est décisive pour penser la pauvreté.

Certains travaux de Pierre Bourdieu insistent sur la pertinence sociologique de la projection en avant de soi, non pour évaluer la représentation du monde social, mais pour situer la position d'un individu dans le monde social. Le subjectif est alors de l'objectif : la projection personnelle agrège nombre de caractéristiques sociales, jusqu'à un niveau très fin d'analyse. Cette analyse fournit une grille de lecture assez simple : plus on se situe « haut » dans la hiérarchie sociale, plus on bénéficie

d'une projection sereine et profonde de l'avenir, et inversement. De plus, on peut considérer la propriété et le patrimoine, non pas simplement au regard de l'inégalité de leur distribution, mais également comme des supports pour jouir d'une certaine sécurité temporelle et des conditions de possibilité pour devenir un individu⁵.

Louis Chauvel – La synthèse projective est une notion amenée à perdurer parce qu'elle met en rapport la dimension matérielle du quotidien objectif et les multiples représentations que les individus et les groupes se font de leur vie. Or, dans la sociologie contemporaine, cette synthèse reste fragmentée avec une cohérence toute relative (entre le diplôme, le patrimoine, les revenus...). Nous vivons une époque de fragmentations réelles, mais aussi mentales. Il est donc nécessaire d'articuler les consciences individuelles et collectives, et les réalités sociales. La dimension temporelle est également intéressante et conduit à une réflexion sur la « chronocratie » : le haut de la hiérarchie sociale possède des biens afin de maîtriser son temps et de dominer celui des autres. Dans un contexte d'augmentation massive des inégalités de patrimoine, le patrimoine devient un cristal du temps économique qui permet de gouverner l'avenir. Pour autant, les inégalités d'espérance de vie restent plus démocratiques...

Sibylle Gollac – La synthèse projective est utilisée comme un résumé de différentes dimensions de la position de classe. Mais le rapport à l'avenir dépend aussi du genre, de la race, de l'âge et de la génération. Avez-vous envisagé une approche plus intersectionnelle de la synthèse projective ? Par ailleurs, vous mobilisez des travaux qui l'utilisent tantôt comme une variable à expliquer, tantôt comme une variable explicative (de la santé, par exemple). Or les enjeux épistémologiques ne sont pas les mêmes dans les deux cas. Aujourd'hui, ce sont les professions et catégories socioprofessionnelles qui sont employées, dans les analyses quantitatives mais aussi dans les études qualitatives, pour objectiver l'appartenance de classe des personnes enquêtées, en tant que déterminant des phénomènes analysés. En France, la profession ou la catégorie socioprofessionnelle sert aujourd'hui d'indicateur consensuel de la position sociale. Si la synthèse projective était destinée à devenir un indicateur équivalent de la position de classe, il serait nécessaire de systématiser et d'homogénéiser sa mesure. Quelles pistes proposeriez-vous pour cela ?

N. Duvoux – Mon propos se situe en amont d'une démarche intersectionnelle, que j'estime pertinente et nécessaire. Vous en avez montré la fécondité dans Le Genre du capital. Cependant, il est déjà difficile de croiser différentes approches des classes sociales qui sont en concurrence dans la division du travail scientifique européen. Par exemple, les sociologues considèrent l'appartenance de classe à partir des professions et catégories socioprofessionnelles, tandis que les économistes l'abordent à partir de la distribution des revenus et du patrimoine. Avant même d'analyser les croisements avec d'autres rapports sociaux, il faut articuler les différents critères des positions de classe. En effet, notamment en « bas » de la société, l'appartenance de classe n'est plus aussi évidente qu'avant, parce qu'il existe de nombreuses marges qui échappent aux grilles d'analyse traditionnelles (les chômeurs, les retraités, les indépendants...). Comme les statuts extérieurs au salariat sont concurrencés, même s'ils restent structurants, les approches par les professions et catégories socioprofessionnelles doivent être complétées. Recourir au prisme de la subjectivité permet d'accéder à une information synthétique. Ainsi, en analysant les classes les plus élevées, j'ai essayé

« d'augmenter » la description de la hiérarchie des professions et catégories socioprofessionnelles par la prise en compte du patrimoine, compris comme dotant les ménages d'une plus ou moins grande capacité de se projeter dans l'avenir. Pour saisir la classe agissante et vécue, il faut dépasser une approche distributive au profit d'approche dynamique des revenus et du patrimoine. Par rapport aux approches intersectionnelles, mon propos cherche la transversalité d'un critère de description de la hiérarchie sociale, à partir de la classe, et propose des transpositions réflexives à d'autres rapports sociaux, de genre et ethno-raciaux, à partir de travaux ayant montré la fécondité de ces approches subjectives pour saisir les discriminations ou la violence de genre.

Céline Bessière – Votre ouvrage oppose les variables discontinues des sociologues (les professions et catégories socioprofessionnelles) et celles, continues, des économistes (la distribution des revenus ou du patrimoine). Mais on peut également considérer le patrimoine comme une variable discontinue. On peut alors focaliser l'attention sur qui détient tel type de patrimoine ou est susceptible d'en hériter : qui possède du patrimoine immobilier, financier, professionnel, si l'on s'en tient aux grandes catégories ; qui possède sa résidence principale, une résidence secondaire, un patrimoine immobilier de rapport, si l'on entre davantage dans les détails. C'est une autre manière d'engager la discussion avec les économistes. On découvre alors qu'il y a des « classes populaires possédantes », qui ont de faibles revenus, mais détiennent de petits patrimoines, souvent loin des grandes métropoles ? : quelles transformations du rapport à l'avenir cela implique-t-il de posséder ne serait-ce qu'un terrain sur lequel on peut construire une maison ?

Avec Sibylle Gollac, nous avons été formées par Florence Weber, qui nous faisait lire le Bourdieu anthropologue (de la Kabylie, du Béarn...) : d'une certaine façon, la synthèse projective, l'articulation du subjectif et de l'objectif, c'est le programme de la sociologie! Or le « Bourdieu avant Bourdieu » dont vous vous inspirez souligne l'importance des « stratégies familiales de reproduction ». La synthèse projective est-elle uniquement individuelle ou concerne-t-elle également l'échelle familiale? Le patrimoine, par exemple, mérite d'être appréhendé au niveau familial...

Je me permets de reprendre la question de Sibylle : peut-on continuer à parler de classe sociale sans parler de genre et de race ? L'avenir « confisqué » du jeune Nahel illustre bien l'imbrication du genre, de la race, de la classe et du territoire : les Américains parlent de *driving while black* pour dénoncer les délits de faciès ; les rodéos urbains ne sont pas le fait de filles ; ils n'ont pas les mêmes conséquences en ville et à la campagne, ou pour un bourgeois ou un enfant des classes populaires...

Dans un contexte où la Cour suprême revient sur la discrimination positive, je pense également à l'article d'une juriste de la *critical race theory* qui considère la race comme une propriété. À la différence du patrimoine, qui est une notion économique, la propriété est un concept juridique : selon Bentham, elle correspond à une attente concernant l'avenir. Ainsi, le rapport social de race est une forme de propriété, définie comme un certain rapport au temps, ce qui pourrait renforcer votre propos. Mais surtout, on ne peut plus dire qu'il faudra intégrer la race ou le genre « par la suite » : il faut le faire maintenant!

N. Duvoux – En ce qui concerne les classes populaires possédantes, je suggère de transposer sur les petits patrimoines ce qu'a fait Ana Perrin-Heredia concernant les petits revenus⁹. Comme elle a

montré que des ménages ayant des revenus proches peuvent s'en sortir très différemment, des patrimoines relativement « petits » sont, si on ne les évalue pas depuis le « haut » de la société, le fruit d'un travail d'accumulation qui donne lieu à une projection positive. Or la lecture par inégalités verticales masque ces accumulations populaires. Quand on regarde la distribution de ce patrimoine et que l'on retire les ressources qui ne sont pas directement mobilisables pour faire face à un aléa conjoncturel, il ne reste pas grand-chose. Nous sommes donc capables de retracer des trajectoires d'accumulation, qui comptent autant subjectivement qu'objectivement. Cela permet de souligner des tensions, notamment pour les jeunes ménages populaires qui éprouvent des difficultés à reproduire des trajectoires d'accumulation, même modestes : les coûts d'entrée dans la vie ou d'accès à la propriété de son logement se sont renchéris. C'était plus aisé pour les aînés que pour les jeunes, et cela occasionne un sentiment de déclassement en même temps que d'insécurité.

Concernant Bourdieu, je reprends son point de départ dans le décalage entre le subjectif et l'objectif, et son hypothèse que la temporalité résout la tension entre ces deux pôles ¹⁰. Quand Bourdieu s'intéresse au *Partage des bénéfices*, il considère que le but de la sociologie est de quantifier le revenu vécu ¹¹. Comment calculer l'inflation ressentie ou le revenu ressenti ? Les statistiques publiques se posent ces questions sans interroger l'épistémologie des sciences sociales. Ces travaux ont été très peu mobilisés. Ensuite, Bourdieu montre que les Trente Glorieuses ont d'abord conduit à un sentiment de sécurité, qui permet de comprendre la période qui suit comme favorisant l'émergence d'un sentiment d'insécurité, plutôt que marquée par une hausse des inégalités. En France, ce diagnostic est utile : les inégalités de revenus sont assez stables depuis quelques décennies, même si elles remontent, ce qui conduit certains à regretter que les Français soient pessimistes dans un monde qui va bien. Mais Bourdieu nous permet d'identifier l'entrée dans une ère d'insécurité sociale.

La stratégie, individuelle ou familiale, de reproduction est une capacité à se projeter dans l'avenir, qui est indexée sur des ressources économiques. J'aurais pu citer Schumpeter, selon qui la famille est l'atome du capitalisme, pour ancrer la lecture de la hiérarchie sociale au niveau des familles. La philanthropie familiale permet de le faire, en pensant par « cas ».

Enfin, en ce qui concerne la race et le genre, vous avez raison, mais mon exercice a été celui d'une réévaluation épistémique des représentations subjectives, dans un contexte où nos savoirs sont en concurrence avec d'autres et contestés. Bien sûr, il faut intégrer le genre, la race et la classe, mais la démarche doit permettre d'avancer en transposant sur les différents rapports sociaux et leur imbrication une réflexivité sur les données produites : mesure-t-on la variation de la sensibilité aux discriminations ou bien la variabilité temporelle de l'exposition aux discriminations ¹² ? La réponse n'est pas évidente... L'avantage de l'épidémiologie est qu'elle considère la subjectivité comme une variable explicative et indépendante. C'est pour cette raison que je la prends comme étalon épistémologique, même s'il n'est pas toujours possible, pour des raisons de données, de s'y conformer.

J'ai essayé de ne pas être trop prescriptif concernant l'utilisation d'indicateurs subjectifs pour ne pas écarter d'autres manières de faire qui peuvent être intéressantes : la théorie des groupes de référence, l'économie du bonheur, la sociologie culturelle. L'étude des émotions, de différentes facettes de la

subjectivité, constitue un des apports majeurs des sciences sociales au cours des dernières décennies ¹³. L'enjeu majeur est de souligner que la subjectivité donne accès à la hiérarchie des positions sociales et non seulement aux représentations sur le monde social.

Votre concept de synthèse projective permet de se rendre attentif à des inégalités fines, notamment à des groupes dont les trajectoires sociales les situent à la lisière entre les classes moyennes et les classes populaires. Et vous articulez les différentes catégories sociales étudiées en affirmant : « L'avenir confisqué pour les uns est accaparé par les autres 14. » Pouvez-vous commenter cette formule ?

N. Duvoux – Thomas Piketty écrivait déjà : « La propriété, c'est la maîtrise de son temps et le temps des autres 15. » Les travaux de Robert Castel permettent d'approfondir cette idée : la propriété n'est pas simplement une position sociale relative, elle assure la sécurisation de l'avenir. Selon les ordonnances de création de la Sécurité sociale, le problème est que les possédants sont arrogants vis-à-vis des non-possédants, puisqu'ils maîtrisent leur avenir quand les autres sont impuissants. La Sécurité sociale a vocation à corriger ce différentiel de sécurité en donnant accès à une forme spécifique de propriété, la propriété sociale. Il ne s'agit donc pas d'abord de réduire les inégalités, mais de procurer de la sécurité sociale, c'est-à-dire une capacité d'anticipation et de projection, une maîtrise sur sa propre temporalité, donc de la stabilité et la possibilité de construire des projets.

En ce qui concerne le temps des autres, il existe des mécanismes diffus de domination, notamment dans les relations entre locataires et propriétaires, dans lesquelles le temps salarial des uns est mis au service de l'accumulation patrimoniale des autres ¹⁶. La propriété donne ainsi des gages sur le temps des autres. Au prisme des initiatives philanthropiques, on voit se condenser, autour de valeurs fortes, en l'occurrence chrétiennes même si elles sont formulées de manière euphémisée, des velléités de reconstitution dynastique, avec des stratégies de transmission intergénérationnelle très élaborées. Une capacité de préempter la construction de l'action publique et de légitimer ses propres préférences, notamment au travers de l'usage des déductions fiscales, apparaît. Les actions philanthropiques permettent au groupe concerné de se saisir de son propre avenir individuel, à travers une structuration familiale, mais aussi collectif, à travers des mécanismes juridiques, qui apportent en outre une grande satisfaction aux plus dotés, même vis-à-vis d'une fiscalité à laquelle ils sont plus fortement assujettis que d'autres groupes ¹⁷. En France, la philanthropie ne recouvre pas des montants aussi élevés qu'aux États-Unis, mais elle joue un rôle essentiel pour convertir des ressources financières en influence sociale. Contrairement à un cliché qui se répand, une fois l'accumulation réalisée, les riches ne font pas sécession ; en réalité, ils investissent dans la société. Les pouvoirs publics, qui maintiennent les autres groupes sociaux dans le présent le plus immédiat, voire dans l'attente 18, aident au contraire les groupes dominants à se projeter dans le long terme. Les mécanismes d'accaparement ont ainsi des enjeux politiques considérables : les plus riches acquièrent, par l'activité philanthropique, des capacités de cadrage et d'organisation de la vie collective.

L. Chauvel – Avec la philanthropie, nous observons un retour à des niveaux de concentration patrimoniale que l'on avait oubliés depuis le début du xx^e siècle, ce qui interroge jusqu'à notre croyance au progrès. Dans ce contexte, l'État reste, sinon un propriétaire endetté, du moins un lieu de contrôle massif sur les activités collectives à long terme. Dans les nouvelles générations de hauts

fonctionnaires, par exemple, on observe un changement des catégories patrimoniales. C'est parce qu'ils n'héritent souvent pas avant 70 ans que de nombreux rentiers choisissent des métiers d'État, qui apportent des avantages en nature ainsi qu'une capacité de contrôle social. Mais les instruments de mesure de la dynamique de patrimonialisation de la société nous échappent, notamment parce que la constitution du patrimoine remonte souvent à la génération de nos grands-parents. Il faut donc reprendre à nouveaux frais la réflexion sur les transformations de l'État providence et la maîtrise de l'appareil d'État. En termes générationnels, l'analyse des évolutions sociales montre un hiatus entre la croyance dans la progression des sociétés vers l'égalité et la réalité des inégalités sociales.

S. Gollac – Vous évoquiez l'idée de Schumpeter, selon laquelle la famille serait l'atome de toute théorie des classes sociales. Mais vous proposez une mesure subjective et individuelle de l'appartenance de classe. Est-ce donc le groupe ou l'individu qui porte le statut social ? Il me semble que la force de la synthèse projective est de saisir le sentiment d'appartenance à un collectif, mais que ce dernier se joue à différents niveaux. Ainsi, aborder le patrimoine à l'échelle du ménage ne permet pas d'observer les inégalités à l'intérieur du ménage 19. Comment articuler les différentes échelles (individu, couple, ménage, famille...) auxquelles se joue l'appartenance de classe? Il y a aussi la question de l'âge : en Espagne, par exemple, pays avec un fort taux de propriété, les jeunes ne quittent le foyer parental qu'en devenant eux-mêmes propriétaires. Si on mesure le patrimoine à l'échelle du ménage, il faut encore distinguer différentes formes de cohabitation (concubinage, famille nucléaire, célibat...), notamment afin de procéder à des comparaisons internationales. En ce qui concerne les personnes âgées, les retraités sont exclus de l'analyse statistique, alors même que l'on peut leur attribuer une profession et catégorie socioprofessionnelle et qu'ils constituent une part non négligeable de la population. Vous rappelez qu'un jeune employé ne peut espérer la même trajectoire patrimoniale que ses parents. Un tel raisonnement implique que ce jeune a des parents employés et qu'il va rester employé toute sa vie. Comment articuler les trajectoires patrimoniales réelles et attendues avec les trajectoires de professions et catégories socioprofessionnelles inter- et intragénérationnelles? Un employé de 25 ans ne peut être comparé à

Enfin, vous dites que vous « colorez » les professions et catégories socioprofessionnelles avec le patrimoine, qui est une variable discontinue. Mais le patrimoine est déjà en partie intégré à la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles : les différentes catégories d'agriculteurs, par exemple, ne sont pas indépendantes du patrimoine. En outre, votre proposition de considérer le rapport à l'avenir en fonction des liquidités disponibles m'étonne : en contexte d'inflation, n'est-il pas plus intéressant d'être propriétaire de son logement ? En ce qui concerne les retraités, vous écrivez que le sentiment de sécurité est également indexé sur la propriété (ou non) du logement principal. Pourquoi ne pas articuler des paliers de sécurité avec des discontinuités de patrimoine immobilier comme de liquidités ?

un employé de 50 ans...

N. Duvoux – Le premier Bourdieu signale des paliers économiques qui conduisent à des reconfigurations de l'attitude économique et sociale. Il en résulte une palette de ressources pour lire les inégalités, dont François Dubet s'est inspiré pour affirmer qu'il y a des inégalités multiples et que

nous sommes donc toujours inégaux à l'aune d'un certain critère. Mais ces paliers, si on les prend au sérieux, opèrent une synthèse des critères. Bernard Lahire a également ouvert la pluralité des positions, mais il faut considérer cette pluralité non seulement comme un point d'arrivée de l'analyse, mais également comme un point de départ : en remontant l'échelle sociale, on retrouve la cohérence des positions ²⁰. Contre des lectures qui insistent sur l'éclectisme des critères de la stratification sociale, je tente de montrer qu'il existe un critère transversal, qui est la synthèse projective.

En ce qui concerne le rapport de classe, il peut s'exprimer de différentes manières, mais j'ai choisi de le prendre par le prisme de son expression personnelle, qui me semble plus rigoureux. Une projection dégradée dans l'avenir est un bon indicateur de la domination dans les rapports sociaux. De plus, les données du baromètre ne sont pas des données d'enquête : elles restent en attente de consolidation. Néanmoins, elles permettent de souligner la variabilité des attentes en fonction des positions. De plus, l'appartenance subjective à une classe sociale fait mieux apparaître les dimensions patrimoniales que l'appartenance objective ²¹.

Mais une fois que l'on a établi cette grille de lecture heuristique, nous faisons face à une série de difficultés : comment distinguer une domination intériorisée et une véritable information sociologique ? Comment intégrer les effets d'âge de façon dynamique ? Il reste du travail à faire...

L. Chauvel – La sociologie du patrimoine reste pauvre en données publiques. Mais on peut considérer que le smicard qui a acheté une chambre de bonne dans le centre de Paris dans les années 1980 va permettre à son enfant unique d'entrer dans la vie avec un bon patrimoine de départ, en raison de l'augmentation des prix de l'immobilier. Cet enfant va-t-il augmenter ce patrimoine ? C'est peu probable, parce que la croissance économique est désormais très hypothétique. Les ouvriers de 70 ans qui ont acquis un pavillon à proximité d'une métropole dynamique s'en sortent plutôt bien : ils mettent le réseau familial sur une voie de sécurisation et de stabilisation, avec des potentialités de mobilités ascendantes ²². Ce n'est pas le cas des petits ouvriers de Longwy ²³... Des changements minimes dans la trajectoire familiale conduisent à des projections radicalement différentes : il faut donc prendre en considération l'ensemble du réseau familial. Le patrimoine, c'est la fragmentation extrême de la société : alors que le rapport salarial entre le décile le plus bas et le décile plus haut est de 1 à 3, pour le patrimoine, le rapport est de 1 à 200 ! La complexification des professions et catégories socioprofessionnelles que vous proposez met bien en évidence cette fragmentation sociale.

C. Bessière – Les économistes n'ignorent pas que les enjeux de l'âge et du cycle de vie ne sont pas statiques : le cycle de vie vient de Modigliani, un économiste²⁴! Ensuite, nous parlons de patrimoine comme si le droit n'existait pas. Mais le patrimoine est façonné par le droit de part en part, et les variations entre classes sociales dans les usages sociaux du droit sont très importantes. Ainsi, les grandes fortunes héritent bien avant 70 ans, par donations successives qui autorisent des abattements fiscaux considérables. De plus, elles délèguent la gestion de leur patrimoine à des professionnels qui leur permettent de maîtriser la temporalité des transmissions et de s'appuyer sur des subtilités juridiques pour les déclarer le moins possible. Les enquêtes sociologiques ont donc du mal à les restituer.

N. Duvoux – Dans notre analyse du patrimoine, nous nous sommes intéressés aux liquidités, en laissant de côté la propriété de la résidence principale, de manière à mettre en avant l'exposition frontale des classes populaires à des formes d'insécurité et d'infériorisation, y compris par les pouvoirs publics. Ainsi, l'absence de réserves en liquidités remonte haut dans la hiérarchie sociale. De plus, comme il n'existe pas de crédits évolutifs en France, la propriété constitue une véritable protection. Mon constat sur l'absence de réserves pour faire face aux difficultés, y compris à de simples demandes de consommation, montre que la démocratisation de l'accès à la propriété n'est pas une condition *sine qua non* de réserves, puisqu'il reste souvent des dépenses pré-engagées, l'emprunt par exemple.

Votre attention aux personnes situées à la lisière des classes populaires, qui vivent dans l'insécurité, contribue à expliquer la montée du vote d'extrême droite, notamment à travers la requalification morale des distinctions sociales et le ressentiment envers les « mauvais pauvres ». Quelles politiques sociales vos analyses conduisent-elles à encourager?

N. Duvoux – L'action publique doit trouver les instruments qui permettent de reconstituer la sécurité sociale et la stabilité temporelle des personnes. Or, dans beaucoup de débats internes à la gauche sur la fracture sociale, on ne raisonne qu'en termes de redistribution. Il faut plutôt se demander comment réformer les politiques et les assurances sociales, ainsi que la structure de la propriété, afin de redonner aux individus des prises sur leur destin individuel, familial et collectif, travailler aussi sur la distribution primaire de la richesse et ses déterminants. Les politiques sociales, qui correspondaient à une forme d'assurance par salaires différés, évoluent vers des mécanismes d'automaticité et de contemporanéité. Or, en ne concevant la protection sociale que « juste à temps », on l'empêche de jouer ce rôle de sécurisation contracyclique, qui est pourtant sa vocation fondamentale. Si l'on regarde le fonctionnement des aides personnalisées au logement ou celui de la prime d'activité, tout va dans le sens d'une contemporanéité de la protection sociale, qui redouble les effets de la situation présente au lieu de donner de la sécurité. En effet – c'est aussi le non-dit de la réforme des retraites –, l'épargne privée détermine la capacité de compenser les réformes à la baisse des protections et des assurances sociales obligatoires.

Propos recueillis par Jonathan Chalier et Lucien Eloy

- 1. Nicolas Duvoux, L'Avenir confisqué. Inégalités de temps vécu, classes sociales et patrimoine, Paris, Presses universitaires de France, 2023.
- 2. Ce point est déjà souligné dans Louis Chauvel, « Le retour des classes sociales ? », Rerne de l'OFCE, vol. 79, nº 4, 2001, p. 315-359.
- 3. Voir Bernard Zarca, «L'héritage et la mobilité sociale au sein de la fratrie », Population, vol. 50, nº 2, mars-avril 1995, p. 331-356.
- 4. Voir N. Duvoux et Adrien Papuchon, « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », Revue française de sociologie, vol. 59, nº 4, octobre-décembre 2018, p. 607-647.
- 5. Voir Robert Castel, Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1995.
- 6. Céline Bessière et Sibylle Gollac, Le Genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités, Paris, La Découverte, coll. « L'envers des faits », 2020.
- 7. Voir C. Bessière et S. Gollac, Le Genre du capital, op. cit., p. 119-120.
- 8. Cheryl I. Harris, "Whiteness as property", Harvard Law Review, vol. 106, nº 8, juin 1993, p. 1707-1791.
- 9. Voir Ana Perrin-Heredia, « De si petites différences. Conduites économiques et segmentation sociale », dans N. Duvoux et Cédric Lomba (sous la dir. de), Où va la France populaire?, Paris, Presses universitaires de France, coll. « La Vie des idées », 2019, p. 65-80.
- 10. Pierre Bourdieu, « Avenir de classe et causalité du probable », Revue française de sociologie, vol. 15, nº 1, 1974, p. 3-42.
- 11. Darras, Le Partage des bénéfices. Expansion et inégalités en France, préface de Claude Gruson, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1966.
- 12. Voir Maud Lesné et Patrick Simon, La Mesure des discriminations dans l'enquête « Trajectoires et origines », Paris, Institut national d'études démographiques, coll. « Documents de travail », 2012.
- 13. Voir Bruno Cousin et Michèle Lamont (sous la dir. de), La Morale des sociologues, Paris, Presses universitaires de France, coll. « La Vie des idées », 2020.
- 14. Nicolas Duvoux, L'Avenir confisqué, op. cit., p. 11.
- 15. Thomas Piketty, Capital et Idéologie, Paris, Seuil, coll. « Les Livres du nouveau monde », 2019, p. 840.
- 16. Voir Emanuela Miniati, Linda Guerry et Margot Delon, « Logement et mobilités sociales », Le Mouvement social, vol. 280, nº 3, juillet-septembre 2022, p. 145-153.
- 17. Voir Alexis Spire, Résistances à l'impôt, attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français, Paris, Seuil, 2018.
- 18. Javier Auyero, « Faire patienter, c'est dominer : le pouvoir, l'État et l'attente », entretien réalisé et traduit par Étienne Ollion, Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 226-227, n° 1-2, mars 2019, p. 120-125.
- 19. Voir C. Bessière et S. Gollac, Le Genre du capital, op. cit.

- 20. Bernard Lahire, L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action, Paris, Nathan, 1998.
- 21. Voir Daniel Oesch et Nathalie Vigna, "Subjective social class has a bad name, but predicts life chances well", Research in Social Stratification and Mobility, vol. 83, février 2023, p. 1-17.
- 22. Voir Michel Pialoux, Le Temps d'éconter. Enquêtes sur les métamorphoses de la classe ouvrière, introduction de Paul Pasquali, postface de Stéphane Beaud, Paris, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux », 2019.
- 23. Voir Gérard Noiriel, Longwy. Immigréset prolétaires (1880-1980), Paris, Presses universitaires de France, 1984.
- 24. Voir aussi S. Gollac, Louis Horvat et Marion Clerc, « Transmettre ou partager le patrimoine, des histoires de famille », Regards croisés sur l'économie, vol. 24, nº 1, 2019, p. 202-212.